



Ecole Municipale de Musique de Clermont l'Hérault

**Année scolaire
2021-2022**

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

14 rue Louis Blanc - 34800 Clermont l'Hérault

Tél. 04 67 96 91 72

ecole.musique@ville-clermont-herault.fr

www.ville-clermont-herault.fr



ACTIVITÉS



Eveil musical pour les 4-5 ans et 5-6 ans : découvrir le plaisir de la musique à travers l'écoute et la production de sons instrumentaux et vocaux.

Trois quarts d'heures de cours collectifs / semaine.

Chorale enfants pour les 6-11 ans



Pratique instrumentale

Chant, chorale, violon, clarinette, flûte à bec et flûte traversière, saxophone, batterie, piano, guitare (classique, électrique), trompette.

Une ½ heure de cours individuel / semaine.

Formation musicale (FM)

Cours de solfège qui accompagnent obligatoirement la pratique d'un instrument.

Une ½ heure de cours collectif / semaine pour les 1^{ères} et 2^{èmes} années

Une heure de cours collectif / semaine à partir de la 3^{ème} année

Les pratique collectives



« Big Band de Jazz », « Orchestre Harmonie adulte », « Orchestre harmonie adolescent » et « Orchestre Musiques actuelles » s'articulent autour d'un projet pédagogique annuel, conduit par les enseignants et interprété par les élèves.

Auditions

Des auditions publiques instrumentales individuelles et d'ensembles sont également présentées en fin d'année au théâtre de Clermont l'Hérault.

Cursus par cycles et par niveaux



Cycles	Formation musicale et chant	Instrument et musique d'ensemble
Eveil 4-5 ans Eveil 5-6 ans	Eveil 1 ^{ère} année Eveil 2 ^{ème} année	Initiation à l'instrument
1 ^{er} cycle : 3 niveaux	FM 1 ^{ère} année FM 2 ^{ème} année FM 3 ^{ème} année	1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année
2 ^{ème} cycle : 2 niveaux	FM 4 ^{ème} année FM 5 ^{ème} année	4 ^{ème} année 5 ^{ème} année



INSCRIPTION/TARIF



En procédant à leur inscription à l'école, **les élèves s'engagent à :**

- ♦ Suivre et travailler régulièrement la formation musicale et l'instrument choisi.
- ♦ Respecter les horaires des cours.
- ♦ Prévenir l'école en cas d'empêchement.
- ♦ L'absence à trois cours successifs devra être justifiée.
- ♦ Etre à jour de leurs cotisations.

Inscriptions, sur place, la première semaine de septembre

La reprise des cours se fait mi-septembre

Le coût de l'enseignement est assuré par les familles, la commune de Clermont l'Hérault et le conseil départemental de l'Hérault.

Tarifs année scolaire 2021-2022

Discipline	Clermont	Extérieur
Pratique d'un instrument + FM	340 € payable en 3 chèques 136 / 102 / 102	440 € payable en 3 chèques 176 / 132 / 132
Pratique de deux instruments (ou 2 enfants) + FM	580 € payable en 3 chèques 232 / 174 / 174	740 € payable en 3 chèques 296 / 222 / 222
Pratique de trois instruments (ou 3 enfants) + FM	800 € payable en 3 chèques 320 € / 240 / 240	990 € payable en 3 chèques 396 / 297 / 297
Pratique de quatre instruments (ou 4 enfants) + FM	1010 € payable en 3 chèques 404 / 303 / 303	1220 € payable en 3 chèques 488 / 366 / 366
Eveil musical	190 € payable en 3 chèques 76 / 57 / 57	230 € payable en 3 chèques 92 / 69 / 69
Eveil musical (2 enfants)	320 € payable en 3 chèques 128 / 96 / 96	400 € payable en 3 chèques 160 / 120 / 120
Pratique collective seule	30€	60 €
Chorale seule (enfant gratuit si pratique d'un instrument)	80 € payable en 3 chèques 32 / 24 / 24	130 € payable en 3 chèques 52 / 39 / 39
Formation Musicale seule	30 €	60 €

NB1 : Le paiement doit être acquitté à l'inscription, en un versement ou en trois chèques établis dès la rentrée et mis à l'encaissement en septembre, janvier et mars.

NB2 : les chèques sont à libeller à l'ordre du « Trésor Public ». Inscrire au dos le nom du ou des enfants concernés et la ou les disciplines et instruments pratiqués.

L'école municipale de musique

dispense des formations durant l'année scolaire (de septembre à juin) en dehors des heures de cours dans les locaux communaux de Clermont l'Hérault.

L'école propose un enseignement musical de qualité dans différents styles : classique, jazz et variété, assuré par des professeurs diplômés en formation musicale, pratique instrumentale et vocale.

L'École municipale
de musique accueille
chaque année près de
180 élèves de tous âges.

L'école a pour mission d'assurer des formations aux pratiques en amateur, tout en préservant l'exigence des musiciens et le plaisir nécessaire à l'épanouissement individuel.

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE

Pascal PACE : trompette,
directeur de l'école
Petra ANTONINI : chant, ensemble vocal
(adultes et ados)
Elisabeth ASSENS : clarinette
Julien AZAIS : batterie
François DIAZ : saxophone
Christelle ESTEBAN : formation musicale
et piano
Olivia GHIBAUDO : éveil musical
Christine LAQUERBE : flûte
Sophie PAILHE : violon, violon alto et
chorale enfants
Eric PASTOR : guitare
Guilhem PUECH : piano



www.ville-clermont-herault.fr

